



Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Walter RIEDER, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO.

Étaient absents : Liliane BOSETI représentée par Sylvain CIVIDINO, Cyril AUBANEL.

Secrétaire de séance : Cyril LAURENT.

Approbation du compte-rendu du 12 avril 2012 à l'unanimité.

1- Immeuble RAPIDEX - conditions de financement. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que par délibération du 1 mars 2012 la commune a vendu à Monsieur ENJOLRAS l'immeuble RAPIDEX cadastrée sous les n° AE 85 et AE 86 pour un montant de 40 000 € avec des facilités de règlement.

L'acquéreur vient de nous faire savoir qu'il souhaite régler l'achat en une seule fois à la signature et de faire l'acquisition sous le nom de SCI MINX domiciliée 30 chemin de la prairie à St-CHRISTOL-LES-ALES. Accord à l'unanimité.

2- Convention de louage et loyer pour société MTO Décoration. Monsieur le Maire rappelle que la société MTO-décoration est en phase d'acquisition d'un lot de l'usine.

Le dossier d'acquisition en cours demande plus de temps pour sa finalisation. La société MTO demande de mettre en place un bail de mise à disposition durant cette période de préparation des actes authentiques afin de préparer son installation et assurer le stockage de matériels. Unanimité pour cette proposition jusqu'au 31 décembre 2012 avec 100 € H.T. de loyer mensuel,

3. Vente lots usine.

En ce qui concerne le lot 6 attribué à M FICELLE, il est apparu qu'il faisait l'objet d'une revente à la découpe en seconde main. Ceci ne correspond pas la philosophie de reconversion du site. Et il est proposé de casser cette transaction. Accord à l'unanimité.

4- Gestion de la Forêt.

Le Conseil municipal de Molières-sur-Cèze apporte son soutien à la démarche des personnes de l'office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

5- Admission en non valeur eau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une liste de créance proposée par la trésorerie de Saint-Ambroix aux fins d'admission en non valeur pour un montant de 5 11,42 € et d'entériner la décision de la commission de surendettement pour un montant de 98,42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour et une abstention(ADRYANCZYK) d'admettre en non valeurs les sommes impayées et non recouvrables comme défini ci-dessus sur le budget de l'eau et de l'assainissement,

6- Pose de photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'installation de centrales de production photovoltaïques sur les bâtiments communaux suivants : Usine : société Urbasolar et Salle Payand : Société FONROCHE ENERGIE;

7- Travaux d'électrification rurale.

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de proposition de travaux émise par le SMDE du Gard pour le renforcement des réseaux basse tension du poste « CITEBORIE » et le raccordement du réseau BT sur le poste « EPUREMOLIERES ». Les frais sont estimés à 45 K€ HT pour sécuriser ce secteur et il est proposé au conseil de déposer une demande de subvention. Adoption à l'unanimité pour solliciter des financements.

7- Demande acquisition de parcelles communales. Le conseil municipal donne un avis favorable , à l'unanimité, aux demande suivantes :

- Acquisition par Madame CODEGHINI et Monsieur RIMPICI demeurant rue Jean Jaurès d'une portion de terrain issue de la voirie afin de pouvoir clore leur propriété efficacement au prix de 50 € pour une surface d'environ 5 m2, frais en sus;
- Acquisition de Monsieur Nicolas AUGUSTINIAK demeurant aux brousses d'une portion de terrain issue de la parcelle cadastrale C1223 au prix de 3 € le M2, frais en sus
- Demande d'acquisition de Madame SABATIER de la parcelle C 10 d'une surface de 910 m2 : accord pour relancer ce dossier qui engendre une régularisation des accès et servitudes aux parcelles voisines.

7- Avancement du projet de nouvelle communauté.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement de la démarche. Le périmètre de notre nouvel EPCI sera signé fin mai - début juin par le Préfet. Une réunion de travail est prévue entre les maires le 10 mai 2012 à 17 h à Molières. Les membres du conseil y sont conviés.

Question diverse :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des sinistres et vols qui ont eu lieu au poney club (vol de selles et de harnais, de bris de glaces de voitures et vols de carburant dans les réservoirs ainsi des démontages de panneaux de signalisation.

La séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Cyril LAURENT

Patrick DUMAS

Jean VEYRUN

Liliane BREARD

Denise COLLIER,

Serge PARAYRE

Gilbert GARCIA,

Walter RIEDER,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Jean-Louis BERTRAND,

Sylvain CIVIDINO.